



## Formation en présentiel

### Formation initiale habilitation électrique Opération d'ordre électrique selon la norme NFC 18-510/A2

Code formation HE INI-ELEC maj 01/07/2023

#### PUBLIC ET PRE REQUIS

Personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT et/ou HT : d'exécuter des consignations, de diriger des travaux hors tension, d'exécuter des interventions générales.  
Posséder des connaissances en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.  
En amont de la formation, évaluation des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (adéquation).



Validité  
3 ans



Durée  
21 Heures/3 jours



Effectif par session  
4 mini 10 max

#### OBJECTIF

Etre habilité par son employeur concernant les indices B1V, B2V, BR, BR, HC, H1,H2

#### COMPETENCES DEVELOPPEES

Etre capable de :

Opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation selon la nouvelle norme NF C 18-510/A2  
Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT, TBT, HTA  
Appliquer les consignes de sécurité en BT, TBT, HTA liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectuées sur des ouvrages ou des installations électriques

#### CONTENU

Présentation formateur/stagiaire

##### Enseignement théorique

l'évaluation des risques  
les dangers de l'électricité  
les risques spécifiques à la Haute Tension  
les appareillages en Basse Tension et Haute Tension  
les limites, zones et opérations liées  
les équipements de protection  
les rôles et titres d'habilitation  
procédure et déroulement des travaux hors tension  
procédure et déroulement des interventions  
les opérations spécifiques de manœuvres, mesurages, vérifications et essais  
la procédure en cas d'accident électrique  
la procédure en cas d'incendie électrique  
le chargé de travaux, le chargé de consignation: rôles et opérations  
le chargé d'interventions générales: rôle et opérations  
Statistiques AT, MP, chiffres de la CNAMTS.

##### Travaux pratiques sur des équipements pédagogiques

Analyse préalable à l'intervention ou à la consignation  
Enumération des risques électriques dans la zone d'intervention  
Balisage et surveillance de la zone de travail  
Réalisation d'une consignation (BC), d'une intervention d'entretien et de dépannage (BR)



Respect des consignes de sécurité pour exécuter les travaux  
Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPC et EPI  
Rédaction des documents nécessaires  
Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique ou du chargé de travaux  
Bilan de la formation/questions diverses

---

## METHODES ET MOYENS MOBILISES

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues. Alternance d'apports théoriques et de pratique.  
Livret remis à chaque participant.  
Notre formateur dispose de kits pédagogiques permettant de réaliser des travaux pratiques avec des mises en situation concrètes  
Paperboard, vidéoprojecteur, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.

---

## REGLEMENTATION

### Art.R. 4544-10

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R.4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité (IS) particulières au travail à effectuer.

---

## MODALITES DE SUIVI

Evaluation continue théorique et pratique.

Chaque participant signera une feuille d'émargement par demi-journée, ainsi que le formateur.

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

---

## EVALUATION ET VALIDATION

Évaluation théorique et pratique des connaissances avec mise en situation.

Une attestation de formation sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Délivrance d'une proposition d'habilitation pré-renseignée des symboles proposés par l'organisme de formation en accord avec le stagiaire.

---

## NOTRE INTERVENANT

Formateur habilitation électrique et en prévention des risques professionnels, avec une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle continue.

---

## INFORMATIONS

### **Contact**

Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone  
Au 06 66 09 23 54.

### **Délai accès**

Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.

L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

### **Tarif**

A partir de 590 € /jour/ participant en inter chez notre partenaire

Nous consulter en intra pour un groupe

### **Accessibilité**

En cas de situation de handicap, merci de nous contacter pour connaître la faisabilité de votre intégration.